

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) n° 1272/2008 modifiant le Règlement (CE) n°1907/2006

Date: 03/04/2017

Page: 1/4
Ind. Rev.: 2

POLYMIX

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identification de la substance** : POLYMIX
- 1.2. **Utilisations identifiées** : Préparation pour le traitement des vins contre la madérisation et l'oxydation.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** :
LAMO THE-ABIET - Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS - 33610 CANEJAN - FRANCE
Tel: 05.57.77.92.92 Fax: 05.56.86.40.02 / contact@lamothe-abiet.com www.lamothe-abiet.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence** :
Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80 / ORFILA 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit mentionné ci-dessus ne remplit pas les critères de dangerosité listés aux règlements n°1907/2006/CE et n°1272/2008 ainsi qu'aux directives n°67/548/CEE et n°1999/45/CE. Ainsi, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Les informations transmises sont données à titre indicatif.

3 - COMPOSITION – INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature du produit : Mélange de PolyVinylPolyPyrrolidone (PVPP-E1202) et de caséinate de potassium (produit à base de lait) sur support de cellulose (E224 : 2 %).

Composants présentant un danger : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux

	Caséinate de potassium	Polyvinylpyrrolidone (PVPP)	Cellulose	Métabisulfite de potassium
N°CAS	68131-54-4	9003-39-8	9004-34-6	16731-55-8
N° EINECS	Non concerné	/	232-674-9	240-795-3
N° E	/	E 1202	E460ii	E224
Concentration	70%	14%	14%	2%

4 - PREMIERS SOINS

Aucun dispositif requis.

En cas de contact avec les yeux : rincer à l'eau courante immédiatement et abondamment pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si une irritation se développe, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'inhalation : Aérer la pièce. Eloigner le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire boire, ni vomir. Rincer la bouche à pleine eau. En cas de troubles persistants, contacter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Si une irritation se développe, consulter un médecin.



5 – MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Prévention : tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Eviter la dispersion de poussières étant donné le risque d'explosivité en présence d'étincelles électriques et de décharges électrostatiques.

Moyens d'extinction adéquats : eau, CO₂, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinction à proscrire : aucun en particulier.

Risques particuliers : Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre des oxydes d'azote, du gaz carbonique, du monoxyde de carbone et de l'anhydride sulfureux.

Moyens de protection : en cas d'incendie, utiliser les protections pour les voies respiratoires.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Protections individuelles : Consulter le §8.

Précaution au plan de l'environnement : Aucune.

Méthodes de nettoyage : Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts. Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Eviter de soulever les poussières. Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précaution pour la manipulation : éviter le contact et l'inhalation des poussières. Consulter également le §8 suivant. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail. Eviter l'accumulation d'électricité statique. La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Condition de stockage : Les emballages doivent toujours être bien fermés.

Indication pour les locaux : Le produit craint l'humidité. Conserver hors sol dans l'emballage d'origine à température modérée dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre : Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Mesures techniques : Ventilation appropriée pour rester en dessous de la limite de respirabilité.

Paramètres de contrôle :

Métabisulfite de potassium : Dioxyde de soufre, N° CAS : 7446-09-5

- Limites d'exposition professionnelle :

- o TLV© - TWA 2 ppm
- o TLV© - STEL 5 ppm
- o OEL (UK) –LTEL 1 ppm
- o OEL (UK) –STEL 1 ppm
- o VLE - France 5 ppm 10 mg/m³
- o VME- France 2 ppm 5 mg/m³
- o AGW – Allemagne 1 ppm 2,5 mg/m³
- o MAK – Autriche TMW 2 ppm 5 mg/m³ KZW 4 ppm 10 mg/m³
- o MAK/KZGW – Suisse 0,5 ppm 1,3 mg/m³

- Dose dérivée sans effet (DNEL) :

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleur	Court terme/effets locaux	2,7 mg/m ³	DNEL
Inhalation	Travailleur	Long terme/effets locaux	1,3 mg/m ³	DNEL
Inhalation	Population générale	Long terme/effets locaux	0,53 mg/m ³	DNEL

Cellulose : N° CAS : 9004-34-6

Limite d'exposition professionnelle : FVL = 10mg/m³

Protection respiratoire : Aucune précaution particulière en cas d'utilisation normale. Porter un masque anti-poussières en cas de poussières excessives.

Protection des mains : Aucune précaution particulière en cas d'utilisation normale. Utiliser des gants de protection résistants à l'eau en cas de sensibilité et en cas de poussières excessives.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection en cas de poussières excessives.



Protection de la peau : Aucune précaution particulière ne doit être prise en cas d'utilisation normale.
Limite d'exposition (ACGIH) : aucune.

9 - PROPRIETES PHYSQUES ET CHIMIQUES

Forme : Poudre
Couleur : Blanche
Odeur : Neutre

Les autres paramètres physico-chimiques ne sont pas pertinents pour la sécurité.
Pour de plus amples informations, se référer à la fiche Technique et à la Fiche Produit.

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Produit chimiquement stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Eviter l'humidité.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Les poussières organiques peuvent former des mélanges explosifs dans l'air.

Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.

Substances à éviter : Acides, oxydants forts, agents réducteurs forts.

Danger de décomposition : oxydes d'azote, du gaz carbonique, anhydride sulfureux et du monoxyde de carbone..

11 – DONNEES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Métabisulfite de potassium : Faible toxicité – seules de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

LD50 rat, orale : > 2300 mg/kg

Cellulose : DL50 (rat, voie orale) : > 5g/kg
CL50 (rat, 4h, par inhalation) : > 5800mg/m3
DL50 (lapin, voie cutanée) : > 2g/kg
Evaluation : non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.

Corrosion/irritation de la peau : irritation possible de la peau.

Risque oculaire : irritation possible des yeux.

Sensibilisation de la peau / des voies respiratoires : Peut entraîner une sensibilisation allergique en fonction du niveau et de la durée d'exposition, et de la sensibilité de l'individu.

CMR (Cancérogène, mutagène et reprotoxique) : Aucun effet connu.



12 – DONNEES ECOLOGIQUES

Données non disponibles.

Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, les sols et les eaux naturelles.

13 – DONNEES SUR L'ELIMINATION

Balayer ou aspirer le produit répandu. Eviter de soulever les poussières.

Aucune méthode d'élimination spéciale exigée. Se référer aux dispositions locales en vigueur pour l'élimination du produit et de son emballage.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Selon les règles de transport internationales, ce produit n'est pas une marchandise dangereuse.

Transports routiers : ADR = non référencé.

Transport ferroviaires : RID = non référencé.

Transports fluviaux et maritimes : ADN et IMDG = non référencé.

Transports aériens : ICAO/IATA = non référencé.

15 – INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

Non répertorié comme substance ou préparation dangereuse selon le règlement n°1272/2008 (CLP).

Produit non concerné par la réglementation sur l'étiquetage des matières dangereuses.

Le métabisulfite de potassium, la PVPP et la cellulose font partie de la liste exhaustive des additifs alimentaires de la partie B de l'annexe II du règlement (CE) n°1333/2008 sous le numéro E224, E1202 et E460ii.

Produit non soumis à enregistrement, aux obligations des utilisateurs en aval, à évaluation ni à autorisation selon les dispositions REACH.

Se conformer à toute autre disposition nationale en vigueur.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »

